

## Service des Formations sanitaires et sociales

## Attestation de fin d'études ou de stage à l'étranger

Document à renvoyer impérativement au Conseil Régional Grand Est au plus tard 30 jours après la fin de du stage ou de la période d'études Service des Formations Sanitaires et Sociales

Je soussigné (e) Madame, Monsieur :
Directrice, Directeur de l'organisme :
certifie que :
Inscrit en formation de :
l'institut de formation de :
a suivi du / / (date du premier jour d'études/de stage)
au / / (date du dernier jour d'études/de stage)
une période d'études/de stage dans le cadre de son cursus
Fait à le * . Signature manuscrite et cachet de l'organisme d'accueil à l'étranger

<sup>\*</sup> La date de signature du document ne doit pas être antérieure à la date de fin de séjour indiquée sur l'attestation.



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex Tél. 03 88 15 68 67 Maison de la Région • 5 rue de Jéricho CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Tél. 03 26 70 31 31 Maison de la Région • place Gabriel Hocquard CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01 Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr







